

Envoi : 26/06/2018

Réception par le Préfet : 26/06/2018

Publication : 29/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2018-3-1-3

Séance du vendredi 22 juin 2018

COMPTE DE GESTION 2017

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE : M. DELMOND

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des comptes,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-1-2 du 17 mars 2017 relative au vote du budget primitif 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-3-1-6 du 23 juin 2017 relative au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-5-1-3 du 6 novembre 2017 relative au vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-6-1-2 du 8 décembre 2017 relative à la décision modificative n°3 de l'exercice 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le compte de gestion du budget principal et les comptes de gestion des budgets annexes de la Cité de l'enfance et de la Régie départementale de Production d'énergie électrique, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

Annexe A

- Arrête les comptes de gestion 2017 du payeur départemental retraçant les écritures du budget principal et des budgets annexes (Cité de l'Enfance et Régie départementale de Production d'Energie Electrique).
- Constate que le compte administratif 2017 du Département et ceux des budgets annexes (Cité de l'Enfance et Régie départementale de Production d'Energie Electrique) sont en parfaite conformité avec les comptes de gestion afférents à l'exercice 2017.